

**MOT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE CONGOLAIS DE  
CONTRÔLE, MONSIEUR GABY LUBIBA MAMPUYA, A  
L'OCCASION DE L'ATELIER DE FORMATION SUR L'E-  
COMMERCE ORGANISE PAR BUREAU VERITAS BIVAC BV  
A L'INTENTION DES CADRES ET AGENTS OCC A KINSHASA**

**Monsieur le Représentant Résident de Bureau Veritas BIVAC  
BV ;**

**Mesdames et Messieurs, Cadres et Agents de l'Office Congolais  
de Contrôle ;**

L'Office Congolais de Contrôle et Bureau Veritas BIVAC BV ont tenu le 6<sup>ème</sup> Comité de Pilotage du Contrat de Vérification avant embarquement des importations en République Démocratique du Congo du 27 septembre au 02 octobre 2021 à Dubaï, Emirats Arabes Unis.

A cette occasion, nous avons porté une attention particulière sur le contexte et les enjeux du commerce international ainsi que l'état des lieux du programme en cours de vérification des importations.

Concernant précisément le contexte et les enjeux du commerce international, nous avons relevé il y a quatre mois d'importantes mutations marquées notamment par l'expansion croissante de la digitalisation et des interconnexions relatives aux opérations commerciales.

En effet, entre janvier et décembre 2019, les revenus mensuels associés au commerce électronique ont grimpé au niveau mondial de 139 %. Ce chiffre est ensuite monté de 35 % entre janvier et novembre 2020. Les pics journaliers des ventes électroniques se sont portés jusqu'à 1707 % au Japon en avril 2020, contre 343 % en France, 295 % aux Etats-Unis, 352 % au Royaume-Uni, 655 % au Brésil et 523 % au Mexique au cours de la période, à titre indicatif.

Les marchandises concernées par cet intense commerce électronique couvrent une vaste gamme de produits dans l'ordre décroissant suivant :

- Santé et beauté : 611 %
- Nourritures et boissons : 585 %
- Maison et jardin : 360 %
- Accessoires pour animaux : 227 %
- Antiquités et vintage : 226 %
- Cadeaux : 218 %
- Enfants et bébés : 215 %
- Vêtements et accessoires : 208 %
- Divertissement : 151 %
- Technologie et sciences : 109 %.

Cet essor du commerce électronique comme pratique commerciale en forte croissance pose de nouvelles problématiques relatives notamment à la mise à jour des procédures de perception des taxes ou des frais de prestations, à la vérification de la conformité, à la protection des consommateurs et à la concurrence déloyale, au respect de diverses réglementations internationales, régionales et gouvernementales.

De nouvelles réglementations ou de nouveaux espaces de régulation du commerce sont apparus à l'échelle internationale, entre autres :

- WCO-Package E-Commerce, qui énonce [8 principes et 15 normes](#) relatifs au commerce électronique ;
- La Directive de l'Union Européenne 2019/20 relative à la conformité et celle N° 2017/2455 relative à la TVA ;
- La réglementation douanière et frontalière américaine (USA-Customs and Border Protection) ;
- La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- Etc.

**Mesdames et Messieurs, Cadres et Agents de l'Office Congolais de Contrôle ;**

Tel est l'environnement international du commerce qui a justifié la décision commune de l'OCC et de son partenaire Bureau

Veritas BIVAC BV d'organiser cet atelier de formation dédié au commerce électronique.

Ainsi, deux semaines environ après le grand *Atelier de réforme organisationnelle et structurelle de l'Office Congolais de Contrôle*, organisé du 24 au 29 janvier 2022 à Safari Beach de la Nsele ici à Kinshasa, nous voici déjà dans la mise en œuvre des 138 mesures ou recommandations qui forment la Feuille de route valant Plan stratégique triennal 2022-2025 de l'OCC.

En effet, le renforcement des compétences est le deuxième axe de notre plan stratégique avec 41 recommandations, dont la mise en œuvre vise à doter l'Office de tous les moyens, notamment humains et technologiques, pour lui permettre d'accomplir ses ambitions face aux nombreux défis actuels et futurs.

Je saisis cette opportunité pour vous rappeler, sinon vous informer qu'aux termes de la Feuille de route sus-évoquée par à travers la recommandation N° 42, l'Office est appelé à développer un système d'évaluation et de suivi de toute action de formation par restitution et sur terrain. Les entités doivent réaliser le suivi des agents envoyés en formation et vérifier leur participation effective. Vous serez tenus de restituer bientôt ou un peu plus tard la formation que vous allez suivre aujourd'hui et vendredi prochain de 9 heures à 12 heures, de manière à former ou informer d'autres cadres et agents non présents ici. Veuillez noter, enfin, qu'il sera mis en place un mécanisme pour

s'assurer que la formation suivie est réellement mise en pratique.

C'est sur cette série de rappels que je vous exhorte à une forte implication pour tirer de cet atelier un maximum de profit à titre individuel et pour notre maison commune, l'Office Congolais de Contrôle.

Bonne formation à tous et à toutes.

**Gaby LUBIBA MAMPUYA**